

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Sud Rhône-Alpes**

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016_168**

L'an deux mille seize, le un décembre , à 18 h 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 25/11/2016

Nombre de conseillers : - en exercice : 110 - présents : 85 - votants : 104

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE MUTUALISÉ INFORMATIQUE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

PRESENTS :

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, PAPEAU Jean-Claude, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, VASSY Jean-Louis, PEYRARD Marylène, BONHOMME Anne-Marie, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BIGNON Daniel, BRET René, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, ROBERT David, BROSSE-TCHEKEMIAN Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, CHASSOULIER Dominique, QUET Dominique, BARTHELON Bernard, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, CHABERT BONTOUX Annie, GIRES Jeannine, BELLON Hélène, BONNEMAYRE Jacques, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GENTIAL Dominique
Monsieur MENOZZI Gaëtan a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame JAUBERT Agnès a donné pouvoir à monsieur BUIS Pierre
Madame GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à monsieur PERTUSA Pascal
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis
Monsieur TROUILLER Luc a donné pouvoir à madame COLLOREDO BERTRAND Magda
Monsieur BOUCHET Gérard a donné pouvoir à monsieur VEYRET Pierre-Jean
Monsieur BRARD Lionel a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Madame CHALAL Nancy a donné pouvoir à madame BELLON Hélène
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à madame DA COSTA FERNANDES Flore
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck

La décision modificative est équilibrée en section de **fonctionnement** à hauteur de 86 000.00 €. Il s'agit d'une augmentation des crédits afin de finaliser les écritures d'amortissement sur l'année 2016. La décision modificative donne lieu à la réimputation des recettes facturées aux adhérents. L'écart entre les sommes réimputées provient de l'ajustement des crédits d'amortissement.

La décision modificative est équilibrée en section **d'investissement** à hauteur de - 273 890.00 €.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont dues à une diminution aux chapitres 21 et 20 en raison d'une estimation au plus juste des avancements des différents projets et des ajustements en lien avec la finalisation des écritures d'amortissement sur l'année 2016.

		Dépense	Recette
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	86 000,00	
013 - Atténuations de charges	6419 - Remb. rémunérations de personnel		-1 875 882,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70876 - Remb. par le GFP		1 904 582,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 - Subv.transférées au résultat		57 300,00
Section de Fonctionnement		86 000,00	86 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	139141 - Sub. transf cpte résul. Commune	57 300,00	
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions, droits similaires	-291 561,00	
21 - Immobilisations corporelles	21533 - Réseaux cablés	-13 829,00	
	2183 - Matériel de bureau et info.	-25 800,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28051 - Rep. conces. & droits similai.		86 000,00
13 - Subventions d'investissement	13151 - Subv du GFP de rattachement		-359 890,00
Section d'Investissement		-273 890,00	-273 890,00

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Pour : 104 voix

DECIDE :

- **d'adopter** la décision modificative n°2 du budget annexe service mutualisé informatique 2016 tel que présentée ci-dessus :
 - au titre du fonctionnement : 86 000.00 €,
 - au titre de l'investissement : - 273 890.00 €,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
 Fait à Valence, le 8 décembre 2016
 Le Président,
 Par délégation,
 Emmanuelle CHAMBARD
 Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
 Rovaltain - Avenue de la gare
 BP 10388
 26958 VALENCE cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.